

SPECIALITÉ « SERVICES ET INTERVENTION TECHNIQUES »

ÉPREUVE DE RAPPORT

NOTE OBTENUE : 16,25 / 20

Commune de Techniville
Centre technique municipal

le 12 avril 2018

RAPPORT TECHNIQUE
à l'attention de Monsieur le Directeur des Services Techniques

Objet : les enjeux de la mutualisation des services techniques

Référence : loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 relatif à la loi de réforme des collectivités territoriales.

La mutualisation des services est devenue, de nos jours, une nécessité dans le contexte de maîtrise de la dépense public local.

Ainsi, la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 a sensiblement amélioré le cadre des mutualisations au sein du bloc communal.

De ce fait, la démarche de la communauté de Techniville de connaître les enjeux de la mutualisation des services techniques est devenue une réelle préoccupation, tout en gardant à l'esprit le service public.

Ce rapport technique répond à la question des enjeux de la mutualisation. Dans un premier temps il sera évoqué la cadre général et juridique de la mutualisation (I). Dans un second temps, les différents enjeux de la mutualisation ainsi que leurs pondérations seront évoquées.

I . La mutualisation des services techniques : un projet global de territoire.

La communauté de communes Technico à un rôle pivot dans la mutualisation des services techniques (A). Elle se doit d'appliquer la loi de réforme des collectivités territoriales (B).

A . Un rôle pivot pour l'intercommunalité.

Dans un paysage territorial en pleine réforme, la question d'une organisation territoriale efficace qui prône une dynamique intercommunale se pose.

De ce fait, les services techniques réfléchissent à la meilleure manière de partager leurs moyens afin d'optimiser leurs ressources.

Or, une approche informelle d'un schéma de mutualisation dépend d'une réflexion d'un partage optimal entre les communes. Par exemple, l'acquisition d'une autolaveuse pour plusieurs village dépendra de la volonté de la communauté de communes.

CONCOURS INTERNE DE TECHNICIEN TERRITORIAL

SESSION 2018

Ainsi, il est nécessaire de valider budgétairement le service technique partagé, de définir un périmètre d'action, d'impliquer les élus au cœur du projet, ainsi que les agents, et d'équilibrer les coûts car les services techniques constituent les plus grosses charges des collectivités.

Pour permettre à la communauté de communes de mutualiser les services au niveau communal, l'Etat a mis à disposition une loi.

B . Un cadre juridique institutionnalisé.

La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 a amélioré le cadre des mutualisations au sein du bloc communal grâce à des nouvelles possibilités de mutualisation

Ainsi, l'article L.5211-39 du CGCT comporte un projet de schéma de mutualisation des services. Ce schéma est soumis à l'avis des communes membres puis approuvé par l'organe délibérant de Technico.

De plus, la création de services communs, le partage des moyens matériels, la passation de conventions de prestations de services et la sécurisation des mises à dispositions "ascendantes" de services sont d'autres aspect évoqués dans la loi de réforme des collectivités territoriales. Le texte ne se contente pas d'améliorer les axes de la mutualisation des services. Il aborde également les enjeux spécifiques de cette démarche.

II . Des enjeux pour répondre à un ensemble de besoins différenciés

Il existe des enjeux spécifiques lors de la mise en place d'une mutualisation des services (A). Or, il faut envisager les avantages et les inconvénients de la mutualisation (B).

A . Des enjeux spécifiques avec des marges de manœuvre

La mutualisation est souvent évoquée comme une source d'économies importantes pour les collectivités locales et leurs établissements publics. Cela concerne bien souvent les fonctions supports administratives. Or, les services techniques tant dans leurs missions fonctionnelles qu'opérationnelles reste un secteur à exploré.

Ainsi, l'enjeu financier représente un potentiel d'économie grâce à la mise en commun de matériels, de ressources humaines et de modalité de transfert de service.

Cependant, il est également question d'enjeux sociétaux grâce à une meilleure qualité de service public, ainsi qu'une plus grande équité. L'anticipation de future réorganisation territoriale et l'innovation de l'exercice de compétences font parti de cet enjeu sociétal.

De plus, l'enjeu avec l'aspect sociaux est important car elle renforce la solidarité via la mise en commun d'expertise, la mise en place d'une banque de matériel intercommunal par exemple.

Des enjeux stratégiques sont évoqués lors de la mutualisation des services car cela permet de palier le désengagement de l'Etat.

B . La mutualisation : un gage d'efficacité à prendre avec pondération

L'organisation de la mutualisation des services doit être adaptée aux enjeux et aux contraintes de la collectivité.

En effet, la métropole de Nantes ou de Toulouse ont déjà procédé à plusieurs reprises à des modifications dans l'organisation initiale.

De plus, la mutualisation rend possible une adaptation aux spécificités du terrain mais elle est consommatrice de ressources.

A l'inverse, cela permet des économies d'échelle mais éloigne du terrain et entraîne l'apparition de lourdeurs administratives et d'importants coûts cachés.

Par exemple, du point de vue des ressources humaines, se pose la question de l'harmonisation du régime indemnitaire. Outre des coûts d'organisation et de pilotage, la mutualisation peut également générer des dépenses supplémentaires.

Pour conclure, la mutualisation des services techniques apparaît aujourd'hui comme un levier d'action permettant de dégager des marges de manœuvre financières mais surtout, elle permet à la communauté de Technville de garantir un niveau et une qualité de service aux contribuables.